

PRIGNAC ET MARCAMPS  
85 avenue des Côtes de Bourg  
33710 Prignac et Marcamps

## DECISION DU MAIRE

**Objet : Choix fournisseur pour l'achat d'un meuble de rangement de type Bac à BD pour la Bibliothèque municipale.**

Le Maire de Prignac et Marcamps,

- Vu** le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2322-1 et L.2322-2 ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal n°20211102-14 du 2 novembre 2021 portant délégation d'attributions au Maire,
- Vu** le projet d'acquérir un meuble de rangement de type Bac à BD pour la Bibliothèque municipale;
- Vu** le vote du Budget Primitif qui a eu lieu le 8 avril 2024, sur lequel figure en section d'investissement la ligne budgétaire ;
- Vu** le devis n° 38667447 établi par UGAP DIRECT, pour la fourniture d'un meuble de rangement de type Bac à BD pour la Bibliothèque municipale

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** De retenir l'offre établie par UGAP DIRECT située 1 boulevard Archimède Champs-sur-Marne (77444) devis n° 38667447 comprenant la fourniture d'un meuble de rangement de type Bac à BD pour la Bibliothèque municipale, pour un montant total 611.81 € HT soit 734.17 € TTC.

**ARTICLE 2 :** Les crédits nécessaires au paiement sont inscrits au budget ;

**ARTICLE 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Blaye
- Monsieur le Trésorier payeur de Saint-André de Cubzac,
- A l'intéressé



Fait à Prignac et Marcamps,  
Le 16 mai 2024

Le Maire,  
Francis Bérard